

Image not found or type unknown



surplomber la voie publique

Par **tibl63**, le **13/09/2009** à **21:14**

je voudrais traverser la rue avec un fil d'antenne parabolique afin de brancher deux paraboles dans deux maisons qui m'appartiennent
ai-je le droit?

Par **FREMUR**, le **14/09/2009** à **12:43**

Bonjour

Il est clair que vous n'êtes pas autorisé à faire cette traversée de route de votre propre autorité sans solliciter l'autorisation du gestionnaire de la voirie concernée (commune, département, état, selon le cas) il est également possible que d'autres utilisateurs du domaine public (EDF, FRANCE TELECOM) aient aussi à donner leur autorisation.
Pour ma part, je suis très sceptique sur la possibilité d'obtenir un avis favorable.

Bon courage

cordialement